

Bonjour, Monsieur le maire,

Nous reprenons contact avec vous en cette fin d'année, comme nous avons décidé de le faire avec tous les maires de communes de l'Isère ayant connu en 2015 une modification des horaires d'ouverture de leur bureau de poste.

Les nombreuses actions que nous avons menées depuis septembre 2014 ont produit 2 résultats :

- pour nombre de bureaux, un report de la réorganisation, et dans plusieurs cas, des horaires moins inadaptés aux besoins des usagers (nous n'osons écrire "mieux adaptés" ...)
- une acceptation (toute récente) d'un dialogue possible au niveau local avec les comités d'usagers, dans la mesure où l'initiative en revient au maire. L'explication : la participation de représentants d'usagers aux échanges relatifs à l'organisation du service postal est reconnue comme utile (voire incontournable ?), mais il n'existe aucun cadre réglementaire pour ce faire. L'esprit serait d'aller vers une meilleure prise en compte des besoins des habitants, mais cela reste à confirmer.

Partant de là, notre Collectif Départemental a décidé de **proposer à tous les maires dont le bureau de poste a connu une réorganisation en 2015 de procéder en 2016 à une enquête d'impact des nouveaux horaires**, en termes de satisfaction / insatisfaction des usagers (et pointage des besoins non satisfaits).

Puis de s'appuyer sur le résultat de cette enquête pour demander s'il y a lieu une meilleure prise en compte des besoins.

Bien entendu, notre Collectif Départemental se tient à votre disposition pour aider à la réalisation de cette enquête (nous avons accumulé pas mal d'expérience au cours de ces dernières années, nous avons les outils qui conviennent).

Nous savons qu'il n'y a pas de comité d'usagers constitué à ..... La réalisation de l'enquête peut être l'occasion d'en susciter la création. Quoi qu'il en soit, notre Collectif pourra vous assister dans les démarches auprès de La Poste, en assurant une représentation, si tel est votre souhait.